

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

#### Arrêté du 9 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

NOR : CPAE1826934A

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6145-8 ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 252 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Plouigneau,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La gestion comptable et financière de l'établissement public de santé dénommé « Centre hospitalier de Landerneau », actuellement confiée au comptable de la trésorerie de Landerneau, est transférée au comptable de la trésorerie de Brest CH (Finistère).

**Art. 2.** – La trésorerie de Lannilis est regroupée sur la trésorerie de Plabennec (Finistère).

**Art. 3.** – La trésorerie de Lannilis (Finistère) est supprimée.

**Art. 4.** – La gestion comptable et financière de la commune de Plouigneau est assurée par le comptable de la trésorerie de Lanmeur (Finistère).

**Art. 5.** – Le classement des postes comptables restructurés en application des articles précédents sera fixé par décision du directeur général des finances publiques.

**Art. 6.** – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait le 9 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de la stratégie,  
du pilotage et du contrôle de gestion,*  
B. MAUCHAUFFÉE